



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°64-2022-115

PUBLIÉ LE 19 MAI 2022

# Sommaire

## **Préfecture des Pyrénées-Atlantiques / Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - Direction des sécurités**

64-2022-05-19-00004 - Arrêté autorisant le déroulement d'une épreuve motorisée dénommée "19ème grand prix historique de pau" (17 pages)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-05-19-00004

Arrêté autorisant le déroulement d'une épreuve  
motorisée dénommée "19ème grand prix  
historique de pau"

**Arrêté autorisant le déroulement d'une épreuve motorisée dénommée  
« 19<sup>ème</sup> Grand Prix Historique de Pau » du 20 au 22 mai 2022**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de la route ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code du sport ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2022-05-05-00004, du 05 mai 2022 portant homologation du circuit de vitesse de Pau ville,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2022 portant organisation de la commission départementale de la sécurité routière en formations spécialisées, et notamment la formation "organisation de manifestations sportives" ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2022-05-05-00006, du 05 mai 2022 portant homologation d'une enceinte sportive ouverte au public ;

Vu le dossier déposé par M. Joël Do Vale, président de l'association sportive de l'automobile club basco-béarnais affiliée à la fédération française du sport automobile, afin d'organiser les Vendredi 20 mai, Samedi 21 et Dimanche 22 mai 2022, le "19<sup>ème</sup> Grand Prix Historique de Pau";

Vu le plan de sécurité de la manifestation ;

Vu l'accord du maire de Pau sur la déclaration de service d'ordre transmise par l'organisateur ;

Vu l'avis émis par la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse le 05 mai 2022 ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

## ARRÊTE

**Article 1er** - Le président de l'Association sportive de l'automobile club basco-béarnais est autorisé à organiser, les Vendredi 20 mai, Samedi 21 et Dimanche 22 mai 2022, le "19<sup>ème</sup> Grand Prix Historique de Pau" suivant les horaires joints en annexe.

**Article 2** - La manifestation se déroule sur le circuit de Pau-ville homologué le 05 mai 2022. L'utilisation de celui-ci devra rester conforme aux termes de l'arrêté d'homologation. Le public n'est admis que dans la zone prévue à cet effet.

Ce circuit emprunte les voies suivantes :

- Avenue Léon Bonaparte
- Allée Alfred de Musset
- Avenue Poeymirau
- Avenue Gaston Lacoste.

Les voies empruntées par le circuit sont interdites à la circulation comme précisé dans les arrêtés municipaux des communes de Pau et Bizanos.

**Article 3** - La manifestation se compose de 8 épreuves de vitesse et 1 épreuve d'endurance, ouvertes à des véhicules historiques (monoplaces, biplaces, grand tourisme et tourisme). Elle comporte les catégories suivantes :

1. Ferdinand Cup
2. HTCC groupe 1
3. F1 / F2 / F 5000 pré 79
4. HGPCA F1 Pré 61
5. Historic FORMULA juniors
6. Historic ENDURANCE Pré 76 GT
7. Challenge Formule FORD HISTORIC
8. Trophée Maxi 1300 Série + British GT
9. F3 Classic pré 85 + FR Renault Classic pré 95

Chacune de ces épreuves peut être prolongée en cas de besoin jusqu'à 1 heure au-delà des horaires prévus.

Le nombre de véhicules admis lors des essais et des courses, doit rester conforme à ceux de l'arrêté préfectoral portant homologation du circuit de vitesse de Pau-ville en date du 05 mai 2022.

**NOMBRE DE VEHICULES ADMIS À PARTICIPER AUX EPREUVES  
SUR LE CIRCUIT DE VITESSE DE PAU-VILLE (Pyrénées Atlantiques)  
Piste de 2,760 kilomètres**

<b>VÉHICULES HISTORIQUES</b>		
Catégories DE VEHICULES	NOMBRE AUTORISE	
	En course, départ arrêté (valeurs départ lancé)	Aux essais,
<i>Voitures Tourisme et GT Voitures Sport bi-places avant le 01/01/1966</i>		
Vitesse.....	40 (44)	48 (48)
Endurance (1 à 6 heures).....	50 (55)	60 (60)
Endurance (+ de 6 heures).....	56 (62)	68 (68)
<i>Voitures Sport bi-places à partir du 01/01/1966 Voitures Monoplaces jusqu'à 1965, Voitures Monoplaces moins de 1600 cm<sup>3</sup> du 01/01/1966 au 31/12/1981 et Formule 3 toutes périodes</i>		
Vitesse.....	32 (36)	39 (39)
Endurance (1 à 6 heures).....	40 (44)	48 (48)
Endurance (+ de 6 heures).....	44 (49)	53 (53)
<i>Voitures Monoplaces + de 1600 cm<sup>3</sup> du 01/01/1966 au 31/12/1981</i>		
	24 (27)	29 (29)

**Article 4** - Le règlement particulier de l'épreuve visé par la FFSA sous le n° 203 en date du 10 mars 2022 est joint en annexe.

Les épreuves se déroulent selon la stricte application de la réglementation FFSA 2018 qui s'impose aux concurrents et des "règles techniques et de sécurité" qui s'imposent aux organisateurs.

Le jeudi 19 mai 2022, au Parc « Tissié » et zone « Sernam », ont lieu les vérifications administratives et techniques de 08h30 à 15h00.

Une présentation générale portant sur la sécurité et les particularités du circuit de la ville de Pau est effectuée par la direction de course pour chaque discipline ; l'ensemble des participants est tenu d'y assister.

La vitesse maximale autorisée dans la voie d'accès aux stands est de 50 km/h.

**Article 5** – 14 à 17 postes de commissaires de piste répartis sur le circuit conformément au plan joint en annexe. Ils sont reliés par un dispositif de radio interne avec le directeur de course. Ils sont situés de manière à :

- permettre une surveillance permanente des pilotes sur la totalité du circuit,
- être parfaitement visibles des pilotes en condition de course,
- être dans des emplacements sécurisés.

Les officiels chargés de la sécurité de l'épreuve sont à jour de leurs qualifications fédérales.  
Des engins de levage sont pré-positionnés en bordure du circuit.  
L'ensemble du circuit est couvert par un système vidéo relié à la direction de course.

**Article 6** - La circulation et le stationnement du public sont autorisés dans les zones aménagées et spécialement protégées par des installations, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 7** - L'organisateur veille tout particulièrement à limiter la circulation du public dans la voie des stands.

**Article 8** - L'organisateur est tenu de prévoir un local destiné aux contrôles antidopage. Celui-ci peut en tant que de besoin être installé dans les locaux du Poste Médical de Secours.

**Article 9** - Par arrêté municipal, M. le Maire de Pau autorise l'accès du public à l'enceinte sportive et aux installations provisoires.

**Article 10** - Le "parc concurrents" se situe dans l'enceinte " Tissié ". Les gros travaux de maintenance des véhicules doivent s'effectuer dans le "parc Sernam" où sont stationnés les véhicules d'assistance ainsi que dans le parc « onyx ».  
Les éventuelles circulations des véhicules entre "parc concurrents Tissié" et "parc Sernam" s'effectuent en traversant la piste en dehors des courses par le pont « Heid » et "Sernam".  
Le Parc fermé comprend des emplacements délimités dans les paddocks situés sur le stade Tissié, Sernam et Onyx si nécessaire.

**Article 11** - L'organisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et la protection du public ainsi que celle des participants et des membres de l'organisation.  
Il met en place son propre service d'ordre à l'intérieur de l'enceinte conformément aux tableaux d'organisation figurant dans le plan de sécurité.  
Un dispositif de lutte et de secours contre l'incendie et un dispositif de secours à personnes, conformes au plan de sécurité, sont mis en place sous la responsabilité du coordonnateur de la sécurité générale.  
Dans le cas où les conditions de sécurité ne seraient plus assurées, le coordonnateur de la sécurité générale devra demander au directeur de course d'interrompre ou annuler celle-ci.  
L'alerte et l'accueil des secours sont placés sous la responsabilité unique et exclusive du coordonnateur de la sécurité générale.

Tout accident susceptible d'entraîner des séquelles doit faire l'objet d'un rapport adressé à la DSDEN au plus tard le lundi suivant l'épreuve.

**Article 12** - Par ailleurs, la présente autorisation peut être rapportée par l'autorité administrative soit avant le départ de la compétition, soit au cours du déroulement de celle-ci, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que les organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur aurait été faite par l'autorité administrative, ne respectent pas ou ne font plus respecter les dispositions que le présent arrêté prévoyait en vue de la protection du public ou des concurrents.

**Article 13** - Le Dr. Pascal Jayais est le médecin chef responsable au sein de l'enceinte sportive. Il sera en place sur le circuit durant la totalité de la manifestation.  
25 secouristes, au minimum, de la Croix Rouge et ADPC présents sur des postes de secours judicieusement répartis, assurent les interventions de premier secours.

**Article 14** - Le responsable de l'organisation est M. Joël Do Vale.  
Ce dernier, ou son représentant, a la responsabilité de faire appliquer dans son intégralité les termes du présent arrêté.

L'organigramme concernant le dispositif de sécurité est joint en annexe.  
Les coordonnateurs de la sécurité générale sont MM. Ramon ALONSO et Frederic VERGNAULT.

**Article 15** – Le Directeur de l'épreuve est M. Philippe CHOLET.

Les Directeurs de course sont :

Gérard BONNET, Philippe CHOLET, Christian GROLEAU, René-Jean HULOT, Gilbert LUCAS et René PASCOUAT.

Les DC adjoints et DC assistants sont : Michel ROGER, Éric PERRIN, Julian CANIVENQ, Loïc PERARNAUD et Robert SARTHE.

Les Commissaires Techniques de l'Organisation sont MM. André BAROLLE, Christian ALLOIN, Mathieu MACCOLINI, Gérard DABADIE, Jean Marc PETINGER, Jean François IMBERT, Guy EVORA.

Le directeur de course est en liaison constante avec les postes de commissaires le responsable médical et le coordinateur de la sécurité générale.

**Article 16 - M. Philippe Mothes** (tél. 06-07-98-12-47), responsable sécurité piste, est la personne désignée pour vérifier la réalisation des prescriptions émises par le présent arrêté d'autorisation. Il devra veiller à renseigner et signer l'attestation à adresser chaque jour avant le début des épreuves par mail à l'adresse [pref-manifestations-sportives@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@pyrenees-atlantiques.gouv.fr).

**Article 17** – Sur toute la longueur du circuit, des opérateurs équipés d'extincteurs sont placés de chaque côté de la piste.

Ils peuvent tous être disposés d'un seul côté, mais dans ce cas la distance maximum entre les opérateurs est de 150 m.

Dans les stands, en plus des extincteurs portatifs (1 par stand), il est recommandé d'installer tous les 6 stands au moins un appareil composé de 2 cylindres d'une capacité de 30 kg chacun, avec une lance dont la longueur est équivalente au 2/3 de la distance le séparant du prochain appareil.

**Article 18** - L'organisateur s'assure que l'augmentation du trafic sur les différents itinéraires d'accès au circuit peut être absorbée sans dégradation du niveau de sécurité. M.le maire de Pau et M. le maire de Bizanos prennent tout arrêté qu'ils estiment nécessaire pour réglementer la circulation et le stationnement sur les voies d'accès au site.

A l'intérieur de l'enceinte sportive, l'organisateur doit veiller à ce que la vacuité des voies soit assurée en permanence.

Si nécessaire, un fléchage des accès et itinéraires de délestage doit être mis en place et retiré par l'organisateur dès la fin de la manifestation.

**Article 19** - Le survol de l'enceinte est interdit durant la durée de la manifestation sauf dérogation accordée par autorisation préfectorale.

**Article 20** - La distribution ou la vente d'imprimés ou d'objets ne peut se faire que dans les conditions et dans des lieux fixés par les autorités administratives compétentes avec l'accord de l'organisateur et du ou des propriétaires des lieux.

**Article 21** - Les organisateurs veillent à nettoyer les lieux utilisés lors de la manifestation. Ils doivent notamment déséquiper le parcours de tous les éléments mis en place pour l'épreuve ou laissés par les participants et le public.

Les organisateurs sont responsables des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par eux-mêmes, leurs préposés et les concurrents à la voie publique ou à ses dépendances ainsi qu'aux lieux et biens domaniaux.

**Article 22** - Le fait de contrevenir aux prescriptions du présent arrêté est puni des peines prévues par les contraventions de la cinquième classe conformément aux dispositions de l'article R. 331-45 du Code du sport, sans préjudice des pénalités plus graves prévues le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur.

**Article 23 – Mme et MM.**

- Joël Do Vale, Président de l'ASAC Basco-Béarnais.
- le directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- le directeur départemental de la sécurité publique,
- le directeur départemental des territoires et de la mer,
- le directeur des services départementaux de l'éducation nationale
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- la directrice de la délégation départementale de l'agence régionale de santé,
- le commandant du détachement de l'unité motocycliste zonale,
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile,
- le chef de la délégation territoriale de l'aviation civile,
- les maires de Pau et Bizanos,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Pau, le **19 MAI 2022**  
Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet ~~Théophile de Lassus~~ de cabinet

**Théophile de LASSUS SAINT GENIES**

Liste des annexes :

- horaires
- règlement particulier
- plan du circuit
- organigramme sécurité



## PAU CLASSIC GRAND PRIX 20-21- 22 MAI 2022

### Horaires Prévisionnels - V16



Créé le 21/11/2021 - Dernière modification le 28/02/2022 à 16h00

<b>Vérifications Admin. et Techniques</b> <i>Signing on and Tech. Scrutineering</i>	<b>Vendredi</b> <b>Friday</b>	<b>A partir de 8h30, jusqu'à 1h30 avant le briefing pilotes de la catégorie</b> <i>From 8.30am, until 1h30 before Drivers briefing of each grid</i>
<b>Essais payants / Private practices</b>		
<b>TOUS LES PERSONELS DE SECURITE _ MEDICAL _ OFFICIELS _ COMMISSAIRES SERONT EN PLACE DES 07:15 LE VENDREDI MATIN</b>		

### VENDREDI 20 MAI 2022/ FRIDAY, MAY, 20<sup>th</sup> 2022

Ouv. Pré-grille	Début/Start	Fin/End	Durée/Length	Interv	Num.	Plateau / Grid	Session
8:05	8:30	8:55	0:25	0:14	8	Maxi1300 & British GT + Historic Endurance 76GT/ Touring and GT	Essais payants / Testings
8:44	9:09	9:29	0:20	0:14	4	F.Ford + F. Junior	Essais payants / Testings
9:18	9:43	10:03	0:20	0:14	3	Trophée F3Classic / Renault Classic	Essais payants / Testings
9:52	10:17	10:37	0:20	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere + F. Junior	Essais payants / Testings
10:26	10:51	11:11	0:20	0:14	6	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Essais payants / Testings
11:00	11:25	11:40	0:15	0:00	6	Challenge F.Ford Historic	Essais libres / Free practices
11:40	12:59	1:19				<i>Pause</i>	
12:34	12:59	13:24	0:25	0:14	5	Historic Endurance 76GT	Essais libres / Free practices
13:13	13:38	13:53	0:15	0:14	7	Trophée Maxi1300 & British GT	Essais libres / Free practices
13:42	14:07	14:22	0:15	0:14	4	Historic Formula Junior	Essais libres / Free practices
14:11	14:36	15:01	0:25	0:14	9	HTCC Le Groupe1	Essais libres / Free practices
14:50	15:15	15:50	0:35	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere	Essais libres / Free practices
15:39	16:04	16:34	0:30	0:14	8	Ferdinand Cup	Essais libres / Free practices
16:23	16:48	17:03	0:15	0:14	3	Trophée F3Classic Pré 85 + Renault Classic Pré 95	Essais libres / Free practices
16:52	17:17	17:32	0:15	0:14	1	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Essais libres / Free practices
17:21	17:46	18:21	0:35	0:14	5	Historic Endurance 76GT	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
18:10	18:35	18:55	0:20		6	Challenge F.Ford Historic	Essais qualificatifs / Qualifying sessions

### SAMEDI 21 MAI 2022/ SATURDAY, MAY, 21<sup>st</sup> 2022

Ouv. Pré-grille	Début/Start	Fin/End	Durée/Length	Interv	Num.	Plateau / Grid	Session
7:50	8:15	8:35	0:20	0:14	8	Ferdinand Cup	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
8:24	8:49	9:09	0:20	0:14	7	Trophée Maxi1300 & British GT	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
8:58	9:23	9:43	0:20	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
9:32	9:57	10:17	0:20	0:14	1	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
10:06	10:31	10:51	0:20	0:14	4	Historic Formula Junior	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
10:40	11:05	11:25	0:20	0:14	3	Trophée F3Classic Pré 85 + Renault Classic Pré 95	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
11:14	11:39	12:04	0:25	0:00	5	HTCC Le Groupe1	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
12:04	13:44	1:40				<i>Pause Animation : Baptêmes / Parades</i>	
13:44	13:59	0:15			1	Procédure de départ & Grid Walk	Grid Walk
13:59	14:24	0:25	0:14	1	1	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Course 1 - 25 min / Race 1 - 25 min
14:13	14:38	14:58	0:20	0:14	6	Challenge F.Ford Historic	Course 1 - 13 tours / Race 1 - 13 laps
14:47	15:12	15:57	0:45	0:14	5	Historic Endurance 76GT	Course 1 - Race 1 - 45 min
15:46	16:11	16:31	0:20	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere	Course 1 - Race 1 - 20 min
16:20	16:45	17:30	0:45	0:14	8	Ferdinand Cup	Course 1 / Race 1 - 45 min
17:19	17:44	18:09	0:25	0:14	4	Historic Formula Junior	Course 1 - 25 min / Race 1 - 25 min
17:58	18:23	18:53	0:30	0:14	3	Trophée F3Classic Pré 85 + Renault Classic Pré 95	Course 1 - 20 tours / Race 1 - 20 laps
18:42	19:07	19:32	0:25	0:14	7	Trophée Maxi1300 & British GT	Course 1 - 13 tours / Race 1 - 13 laps
19:21	19:46	20:11	0:25		9	HTCC Le Groupe1	Course 1 - 13 tours / Race 1 - 13 laps

### DIMANCHE 22 MAI 2022/ SUNDAY, MAY, 22<sup>nd</sup> 2022

Ouv. Pré-grille	Début/Start	Fin/End	Durée/Length	Interv	Num.	Plateau / Grid	Session
7:50	8:15	8:35	0:20	0:14	6	Challenge F.Ford Historic	Course 2 - 13 tours / Race 2 - 13 laps
8:24	8:49	9:14	0:25	0:14	4	Historic Formula Junior	Course 2 - 25 min / Race 2 - 25 min
9:03	9:28	10:13	0:45	0:14	5	Historic Endurance 76GT	Course 2 - Race 2 - 45 min
10:27	11:42	1:15				<i>Pause Animation : Baptêmes / Parades</i>	
11:17	11:42	12:02	0:20	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere	Course 2 - 20 min / Race 2 - 20 min
11:51	12:16	12:41	0:25	0:00	7	Trophée Maxi1300 & British GT	Course 2 - 13 tours / Race 2 - 13 laps
12:41	14:28	1:47				<i>Pause Animation : Baptêmes / Parades</i>	
14:28	14:43	0:15			1	Procédure de départ & Grid Walk	Grid Walk
14:43	15:08	0:25	0:14	1	1	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Course 1 - 25 min / Race 1 - 25 min
14:57	15:22	16:07	0:45	0:14	8	Ferdinand Cup	Course 2 - Race 1 - 45 min
15:56	16:21	16:51	0:30	0:14	3	Trophée F3Classic Pré 85 + Renault Classic Pré 95	Course 2 - 20 tours / Race 2 - 20 laps
16:40	17:05	17:30	0:25	0:14	9	HTCC Le Groupe1	Course 2 - 13 tours / Race 2 - 13 laps

FIN du MEETING

**POLE SPORT**  
Service COMPETITION  
AD / IG  
01 44 30 28 66

Paris, le 10 mars 2022

**ASAC BASCO BEARNAIS**  
**2 PLACE ROYALE**  
**64000 PAU**

**M. Le Président**

**OBJET :** 19<sup>ème</sup> Grand Prix de Pau Historique- PEA  
**DATE :** 20, 21 & 22 mai 2022

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**jeudi 10 mars 2022**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**203**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents,

l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.**

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Agnès DELARUE**

*Responsable Service Compétition*

Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

**<sup>[1]</sup>Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)), et ce pendant toute la durée de son homologation.*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE D'AQUITAINE  
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB BASCO-BEARNAIS



**19<sup>ème</sup> GRAND PRIX DE PAU HISTORIQUE**

REGLEMENT PARTICULIER

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline et en conformité avec les R.T.S. circuit.

L'Association Sportive Automobile : A.S.A.C. Basco-Béarnais

Nom de l'épreuve : 19<sup>ème</sup> GRAND PRIX DE PAU HISTORIQUE

Circuit : Circuit de la ville de Pau

Date de l'épreuve : 20, 21 et 22 mai 2022 Nombre de jours : 3 jours

Niveau de l'épreuve : National à participation étrangère autorisée

Permis d'organisation: n° délivré le :



**ARTICLE 1P. ORGANISATIONS**

**1.1P. OFFICIELS**

<u>Coordination Générale :</u>	Joël DO VALE	licence n°	7681/1003
	Laurent VALLERY-MASSON	licence n°	28703 / 1446
 <u>Collège des Commissaires Sportifs 1:</u>			
Président :	Serge CERLAND	licence n°	9221 / 1446
Membres :	Annie FOURCADE	licence n°	15323 / 1006
	Michel ISOREZ	Licence n°	213608 / 1201
 <u>Collège des commissaires Sportifs 2:</u>			
Président :	Patricia DESMOT	licence n°	4514 / 0777
Membres :	Alain DUBORD	licence n°	10156 / 1003
	Hugues ROUGIER	licence n°	13220 / 1003
 <u>Collège des commissaires Sportifs 3</u>			
Président :	Marielle VAILLES	licence n°	7644 / 1003
Membres :	Josep BESOLI	licence n°	001CS / AND
	A désigner		
 <u>Secrétaire du meeting:</u>			
	Christian GROLLEAU	licence n°	8049 / 1003
 <u>Directeur de l'épreuve:</u>			
	Philippe CHOLET	licence n°	7649 / 1003
 <u>Directeurs de course:</u>			
	Gérard BONNET	licence n°	139103 / 1009
	Christian GROLLEAU	licence n°	8049/1003
	René Jean HULOT	licence n°	7288/1003
	Michel ROGER	licence n°	46960/1003

	Gilbert LUCAS	licence n°	12948/1003
	Marc AMIOT	licence n°	160005/0402
<u>DC adjoints et DC assistants :</u>	Éric PERRIN	licence n°	29996 / 1003
	Julian CANIVENQ	licence n°	188870/0901
	Loïc PERARNAUD	licence n°	250064 / 1003
	Robert SARTHE	licence n°	9928 / 0914
<u>Commissaires techniques:</u>	Maxime EVRARD	licence n°	175310 / 0907
	Jacques PEROCHÉAU	licence n°	36901 / 040
	Mathieu MACCOLINI	licence n°	228892 / 1612
	Gérard DABADIE	licence n°	10602 / 1003
	Jean Marc PETINGER	licence n°	236553/0914
	Jean François IMBERT	licence n°	170395/0914
<u>Commissaires responsables des Parcs Fermés :</u>			
SERNAM	Bruno HOUSSAT-BORDENAVE	licence n°	35441 / 1003
TISSIE	Thierry POEY DOMINGE	licence n°	180937 / 1003
<u>Médecin Chef :</u>	Pascal JAYAIS	licence n°	54740 / 1003
<u>Commissaire délégué à la sécurité :</u>	Philippe MOTHES	licence n°	13319 / 1003
<u>Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :</u>			
Collège 1	Sylvie DOYEN	licence n°	154219 / 1003
	Jean François FOURCADE	licence n°	8460 / 1006
Collège 2	Philippe JEAN	licence n°	22816 / 1006
	TBA	licence n°	
Identification: Gilets identifiés « Relations Concurrents »			
<u>Pilote Safety Car:</u>	Jérôme DO VALE	licence n°	46401 / 1003
<u>Pilote Medical Car :</u>	Benoit SOULAS	licence n°	18460 / 1003
	Luc DESCLAUX	licence n°	13302 / 1003
<u>Chronométrage :</u> responsable	Florent RENAULT	licence n°	54875 / 1607
<u>Chargé de presse :</u>	TBA	licence n°	
<u>Juges de Départ :</u>	Adjoints Directeur de course		
<u>Responsable sortie Pit Lane :</u>	Adjoint DC de la discipline		
<u>Responsable pénalités :</u>	Adjoint DC de la discipline		
<u>Responsable vitesse voie des stands :</u>	Adjoint DC de la discipline		
<u>Responsable pesée :</u>	Responsable Technique de la discipline		
<u>Responsable dépannage piste :</u>	Gilles LAGIERE	licence n°	220199 / 1003

### **1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD**

Horaires détaillés en annexe. **Le circuit sera totalement opérationnel le vendredi matin à 07:30**

Réunion des Directeurs de course	Jeudi 19 mai 2022 à 15h00	lieu : PC Course
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs 1 :	Jeudi 19 mai 2022 à 17h00	lieu : PC Course
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs 2 :	Jeudi 19 mai 2022 à 17h00	lieu : PC Course
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs 3 :	Jeudi 19 mai 2022 à 17h00	lieu : PC Course

Briefing des juges de lignes : Vendredi 20 mai à 11h00 lieu : PC Course

### **1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)**

#### Ferdinand Cup

Vérifications administratives :

Lieu : Bureau ORGANISATION (PC course)

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Vérifications techniques :

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Briefing des pilotes :

Lieu : à définir

#### HTCC Le Groupe1

Vérifications administratives :

Lieu : Bureau ORGANISATION (PC course)

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Vérifications techniques :

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Briefing des pilotes :

Lieu : à définir

#### Légendes du Grand Prix de Pau Historique

##### (F1 / F2 / F5000 pré 79)

Vérifications administratives :

Lieu : Bureau ORGANISATION (PC course)

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Vérifications techniques :

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Briefing des pilotes :

Lieu : à définir

#### HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arrière

Vérifications administratives :

Lieu : Bureau ORGANISATION (PC course)

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Vérifications techniques :

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Briefing des pilotes :

Lieu : à définir

#### F3 Classic Pré 85 + FRenault Classic Pré 95

Vérifications administratives :

Lieu : Bureau ORGANISATION (PC course)

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Vérifications techniques :

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Briefing des pilotes :

Lieu : à définir

#### Historic Formula Junior

Vérifications administratives :

Lieu : Bureau ORGANISATION (PC course)

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Vérifications techniques :

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Briefing des pilotes :

Lieu : à définir

#### Historic Endurance 76GT

Vérifications administratives :

Lieu : Bureau ORGANISATION (PC course)

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Vérifications techniques :

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Briefing des pilotes :

Lieu : à définir

#### Challenge F.Ford Historic

Vérifications administratives :

Lieu : Bureau ORGANISATION (PC cours)

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Vérifications techniques :

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Briefing des pilotes :

Lieu : à définir

#### Trophée Maxi 1300 Séries & British GT

Vérifications administratives :

Lieu : Bureau ORGANISATION (PC course)

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Vérifications techniques :

Jeudi 19 mai à partir de 08h30

Briefing des pilotes :

Lieu : à définir

**Les heures et lieux de Briefing seront donnés aux vérifications administratives en fonction des contraintes sanitaires au moment de l'évènement.**

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

### **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

#### **3.1p. ENGAGEMENTS**

L'ensemble des plateaux constituant les courses de support sont sous la gestion d'HVM.  
Les pilotes seront titulaires des licences correspondantes aux plateaux, ICCG ou plus, ICCD, NCC, RCC ou TPNVHCC.

#### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes : F3 Classic, F. Renault Classic, Formule Ford Historic, Formula Juniors, Maxi 1300 & British GT, HGPCA F1 pré 61, HGPCA II F1 pré 66, Historic Endurance pré 76 GT, HTCC, Ferdinand Cup

#### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Application des prescriptions générales F.I.A. et F.F.S.A.

#### **ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES**

Le circuit de la ville de Pau bénéficie d'une licence de parcours, grade 3 en cours de renouvellement.  
Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit :	2760 m
Pôle :	à gauche départ arrêté – à droite départ lancé
Nombre de véhicules admis aux essais :	voir tableau ci-après
Panneau officiel d'affichage :	1 panneau derrière le P.C. course et 1 panneau sous chaque structure d'accueil des opérateurs des disciplines invitées.
Salle de briefing :	Palais Beaumont et CCI
Parc fermé :	Emplacement délimité dans le parc Tissié et parc SERNAM.
Pneumatiques :	Un emplacement dans parcs Tissié et Sernam

<u>Nombre de véhicules admis</u>	ESSAIS	COURSE (lancé)
Ferdinand Cup	48	40
HTCC Le Groupe1	48	40
Légendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	29	24 (27)
HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere	39	32 (36)
F3 Classic Pré 85 + FRenault Classic Pré 95	39	32 (36)
Historic Formula Junior	39	32 (36)
Historic Endurance 76GT	48	40 (44)
Challenge F.Ford Historic	39	32 (36)
Trophée Maxi 1300 Séries & British GT	48	40 (44)

#### **6.4P : EPREUVES DE NUIT**

Pour les courses de nuit la signalisation se fera en conformité avec l'article 12 de l'annexe H du code sportif International. Les Phares sont OBLIGATOIRES

#### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

**6.5.1.3p En raison de la particularité du circuit en ville, par respect pour les riverains, il sera interdit de faire des essais moteur de 22h à 7h.**

6.5.1.5p. L'organisateur du meeting aura toute latitude pour faire respecter le règlement concernant le parc concurrent et devra faire un rapport au collège des commissaires sportifs pour tout manquement à l'une des règles énoncées.

Rendez-vous des structures des concurrents en vue de leur installation dans les parcs :

**Hippodrome de Pau du mardi 17 mai 9h00 au jeudi 19 mai 18h00**

Les structures rejoindront leur parc respectif en convois sous les ordres de commissaires délégués par l'organisateur.

#### **6.5.2p. Voitures particulières**

Le nombre de disciplines inscrites au meeting de Pau ne permet pas d'envisager une libre circulation des véhicules particuliers dans les différents parcs concurrents. L'accès des voitures particulières y sera donc strictement interdit. L'accès des véhicules utilitaires sera réglementé.

Le parking de la place de Verdun, (2€ la journée, le parking souterrain de la place Clémenceau – Aragon (payant) situés à proximité du circuit pourront être utilisés pour les véhicules particuliers.

#### **6.5.3.1p. Quads et Assimilés**

Ces engins ne devront être utilisés que pour tracter les portes-outillages des parcs aux stands et retour entre les courses. Tout autre usage est formellement interdit dans le paddock.

#### 6.5.4p. Auvents et tentes

Les tentes ou auvents fixés latéralement au(x) camion(s) pourront utiliser l'emplacement délimité par toute la longueur des camions porteurs sans que la largeur excède, et sur un seul côté de ce(s) camion(s), 6 mètres. Longueur maximum de la semi-remorque hors tracteur : 12,50 mètres.

**Aucun démontage ne pourra être commencé avant dimanche 22 mai à 17h00. Tout contrevenant s'expose à des pénalités pécuniaires dont le montant de base sera de cent (100) euros ; cette pénalité pouvant être aggravée par le collège des commissaires sportifs selon les circonstances.**

#### 6.5.5p. Caravanes et motor-homes

L'accès des caravanes et motor-homes sera interdit dans les parcs concurrents sauf accord express de L'ASAC BB.

#### 6.5.6p. Opérations commerciales

Toute opération à caractère commercial ou promotionnel devra avoir reçu par écrit l'autorisation de L'ASAC BB.

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

Conforme au règlement standard des circuits « asphalte ».

#### 7.1 Essais

Dès la pré-grille les véhicules devront être prêts à pénétrer sur la piste directement. Les assistances veilleront à l'acheminement de leur matériel sans utiliser les véhicules de compétition. Le non-respect de cette règle expose le contrevenant à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du meeting. Seuls les quads et assimilés avec leurs chariots pourront accéder aux stands.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Conforme au règlement standard des circuits « asphalte » pour les championnats internationaux et français, coupes de France et aux règlements particuliers 2018 visés par la F.I.A. et par la F.F.S.A. pour chacune des autres disciplines invitées.

### **ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE**

#### **11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR**

Nombre de postes de commissaires : 30

Nombre extincteurs / poste : 2x9 kg poudre, 2x 6 Leau, 2x 6 kg CO2

Nombre de commissaires : 2 par poste minimum sur l'ensemble du meeting

Nombre de Véhicules autorisés en piste :

#### **11.2P. MEDICALISATION**

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Nombre d'ambulance : 4

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : oui

Si oui liste des extracteurs :	Angel BARES-ARRU	N° : 153465
	Olivier BESSE	N°: 124336
	Cécile LAGOUARDAT	N°: 205046
	Jacques LAXAGUE	N° : 165604
	Loïc MORIN	N° : 162549
	Pierre CARJUZZA	N° : 180009



# PAU CLASSIC GRAND PRIX 20-21- 22 MAI 2022

## Horaires Prévisionnels - V16



Créé le 21/11/2021 - Dernière modification le 28/02/2022 à 18h00

Vérifications Admin. et Techniques Signing on and Tech. Scrutineering:	Vendredi	A partir de 8h30, jusqu'à 1h30 avant le briefing pilotes de la catégorie
Essais payants / Private practices	Friday	From 8.30am, until 1h30 before Drivers briefing of each grid

**TOUS LES PERSONELS DE SECURITE \_ MEDICAL \_ OFFICIELS \_ COMMISSAIRES SERONT EN PLACE DES 07:15 LE VENDREDI MATIN**

### VENDREDI 20 MAI 2022 / FRIDAY, MAY, 20<sup>th</sup> 2022

Ouv. Pré grille	Début/Start	Fin/End	Durée/Length	Interv.	Num.	Plateau / Grid	Session
8:05	8:30	8:55	0:25	0:14	8	Maxi1300 & British GT + Historic Endurance 76GT / Touring and GT	Essais payants / Testings
8:44	9:09	9:29	0:20	0:14	4	F.Ford + F. Junior	Essais payants / Testings
9:18	9:43	10:03	0:20	0:14	3	Trophée F3Classic / FRenault Classic	Essais payants / Testings
9:52	10:17	10:37	0:20	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere + F. Junior	Essais payants / Testings
10:26	10:51	11:11	0:20	0:14	6	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Essais payants / Testings
11:00	11:25	11:40	0:15	0:00	6	Challenge F.Ford Historic	Essais libres / Free practices
11:40	12:59	1:19				<b>Pause</b>	
12:34	12:59	13:24	0:25	0:14	5	Historic Endurance 76GT	Essais libres / Free practices
13:13	13:38	13:53	0:15	0:14	7	Trophée Maxi1300 & British GT	Essais libres / Free practices
13:42	14:07	14:22	0:15	0:14	4	Historic Formula Junior	Essais libres / Free practices
14:11	14:36	15:01	0:25	0:14	9	HTCC Le Groupe1	Essais libres / Free practices
14:50	15:15	15:50	0:35	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere	Essais libres / Free practices
15:39	16:04	16:34	0:30	0:14	8	Ferdinand Cup	Essais libres / Free practices
16:23	16:48	17:03	0:15	0:14	3	Trophée F3Classic Pré 85 + FRenault Classic Pré 95	Essais libres / Free practices
16:52	17:17	17:32	0:15	0:14	1	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Essais libres / Free practices
17:21	17:46	18:21	0:35	0:14	5	Historic Endurance 76GT	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
18:10	18:35	18:55	0:20		6	Challenge F.Ford Historic	Essais qualificatifs / Qualifying sessions

### SAMEDI 21 MAI 2022 / SATURDAY, MAY, 21<sup>st</sup> 2022

Ouv. Pré grille	Début/Start	Fin/End	Durée/Length	Interv.	Num.	Plateau / Grid	Session
7:50	8:15	8:35	0:20	0:14	8	Ferdinand Cup	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
8:24	8:49	9:09	0:20	0:14	7	Trophée Maxi1300 & British GT	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
8:58	9:23	9:43	0:20	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
9:32	9:57	10:17	0:20	0:14	1	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
10:06	10:31	10:51	0:20	0:14	4	Historic Formula Junior	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
10:40	11:05	11:25	0:20	0:14	3	Trophée F3Classic Pré 85 + FRenault Classic Pré 95	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
11:14	11:39	12:04	0:25	0:00	5	HTCC Le Groupe1	Essais qualificatifs / Qualifying sessions
12:04	13:44	1:40				<b>Pause Animation : Baptêmes / Parades</b>	
13:44	13:59	0:15			1	Procedure de depart & Grid Walk	Grid Walk
13:59	14:24	0:25	0:14		1	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Course 1 - 25 min / Race 1 - 25 min
14:13	14:38	14:58	0:20	0:14	6	Challenge F.Ford Historic	Course 1 - 13 tours / Race 1 - 13 laps
14:47	15:12	15:57	0:45	0:14	5	Historic Endurance 76GT	Course 1 - Race 1 - 45 min
15:46	16:11	16:31	0:20	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere	Course 1 - Race 1 - 20 min
16:20	16:45	17:30	0:45	0:14	8	Ferdinand Cup	Course 1 / Race 1 - 45 min
17:19	17:44	18:09	0:25	0:14	4	Historic Formula Junior	Course 1 - 25 min / Race 1 - 25 min
17:58	18:23	18:53	0:30	0:14	3	Trophée F3Classic Pré 85 + FRenault Classic Pré 95	Course 1 - 20 tours / Race 1 - 20 laps
18:42	19:07	19:32	0:25	0:14	7	Trophée Maxi1300 & British GT	Course 1 - 13 tours / Race 1 - 13 laps
19:21	19:46	20:11	0:25		9	HTCC Le Groupe1	Course 1 - 13 tours / Race 1 - 13 laps

### DIMANCHE 22 MAI 2022 / SUNDAY, MAY, 22<sup>nd</sup> 2022

Ouv. Pré grille	Début/Start	Fin/End	Durée/Length	Interv.	Num.	Plateau / Grid	Session
7:50	8:15	8:35	0:20	0:14	6	Challenge F.Ford Historic	Course 2 - 13 tours / Race 2 - 13 laps
8:24	8:49	9:14	0:25	0:14	4	Historic Formula Junior	Course 2 - 25 min / Race 2 - 25 min
9:03	9:28	10:13	0:45	0:14	5	Historic Endurance 76GT	Course 2 - Race 2 - 45 min
10:27	11:42	1:15				<b>Pause Animation : Baptêmes / Parades</b>	
11:17	11:42	12:02	0:20	0:14	2	HGPCA F1 Pré 61 Moteur Avant + Pré 66 Moteur Arriere	Course 2 - 20 min / Race 2 - 20 min
11:51	12:16	12:41	0:25	0:00	7	Trophée Maxi1300 & British GT	Course 2 - 13 tours / Race 2 - 13 laps
12:41	14:28	1:47				<b>Pause Animation : Baptêmes / Parades</b>	
14:28	14:43	0:15			1	Procedure de depart & Grid Walk	Grid Walk
14:43	15:08	0:25	0:14		1	Legendes du Grand Prix de Pau Historique (F1 / F2 / F5000 pré 79)	Course 1 - 25 min / Race 1 - 25 min
14:57	15:22	16:07	0:45	0:14	8	Ferdinand Cup	Course 2 - Race 1 - 45 min
15:56	16:21	16:51	0:30	0:14	3	Trophée F3Classic Pré 85 + FRenault Classic Pré 95	Course 2 - 20 tours / Race 2 - 20 laps
16:40	17:05	17:30	0:25	0:14	9	HTCC Le Groupe1	Course 2 - 13 tours / Race 2 - 13 laps

FIN du MEETING

CIRCUIT AUTOMOBILE DE PAU

PLAN DE PROTECTION DU PUBLIC ET DES POSTES DE COMMISSAIRES DE PISTE

Année 2022 - Plan 07  
Plan annexé à l'arrêté d'homologation du circuit

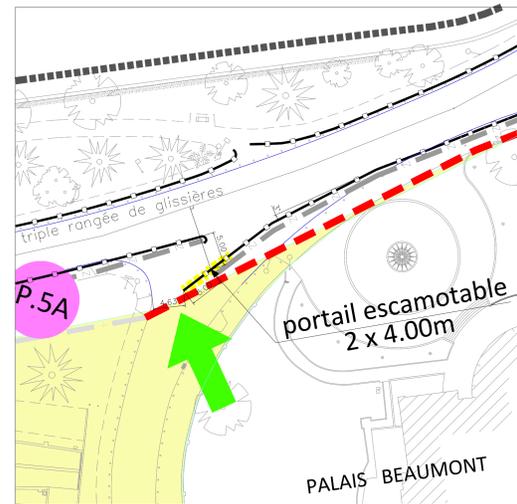
Echelle : NON

Fait le 04/04/2022

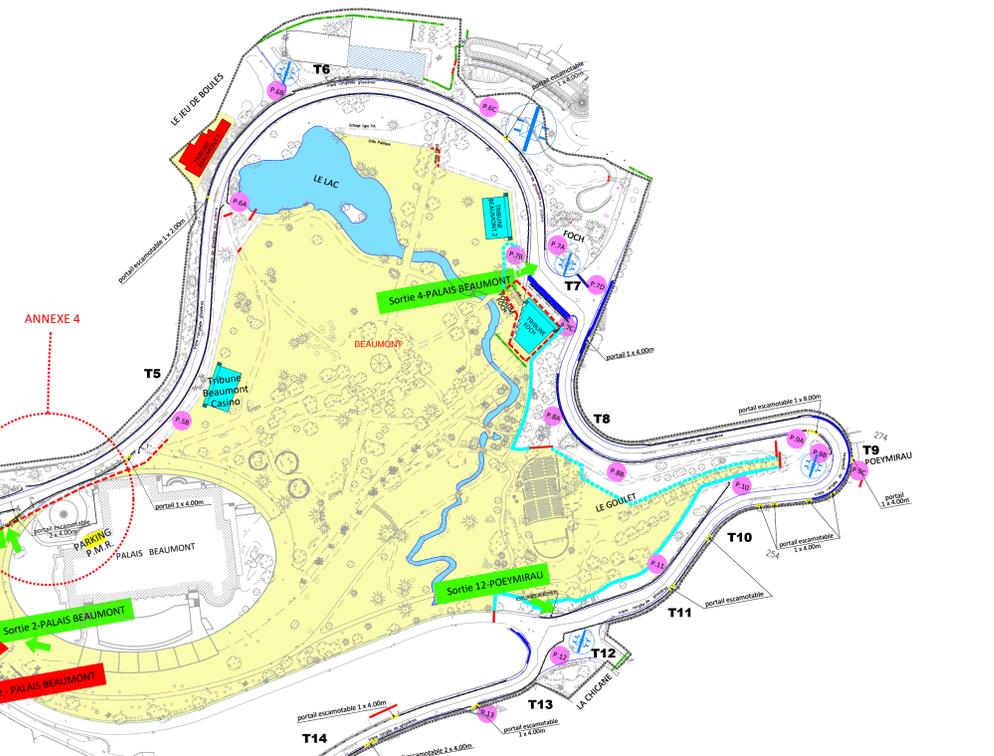
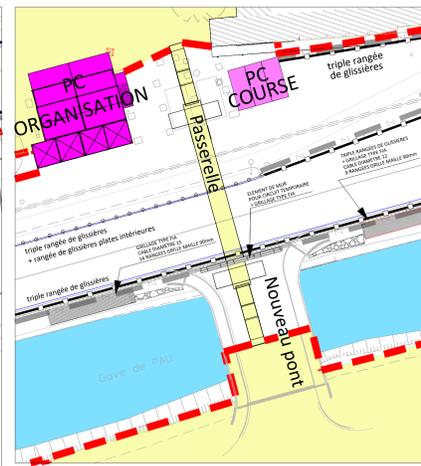
LEGENDE

- LIMITE DE L'ENCENTE SPORTIVE
- BARRIÈRES MANIFESTATIONS PUBLIQUES
- GRILLE PUBLIQUE
- GLISSIÈRES - VIRAGE TYPE FIA
- TRIPLES GLISSIÈRES
- GRILLAGE TYPE FIA
- GRILLE + GIRONDEINE
- GIRONDEINE
- MUR + GRILLE TYPE FIA
- PNEUS
- P.1 POSTE DE COMMISSAIRES
- ZONE ACCESSIBLE AU PUBLIC
- ⊕ GUCHE
- ▬ TRIBUNE ET LOGE POUR UNE CONFIGURATION MARCALE

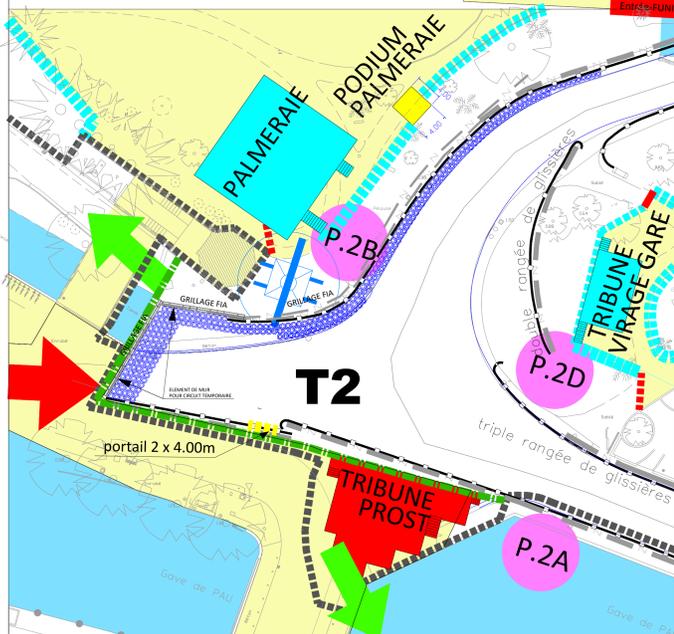
ANNEXE 4



ANNEXE 2



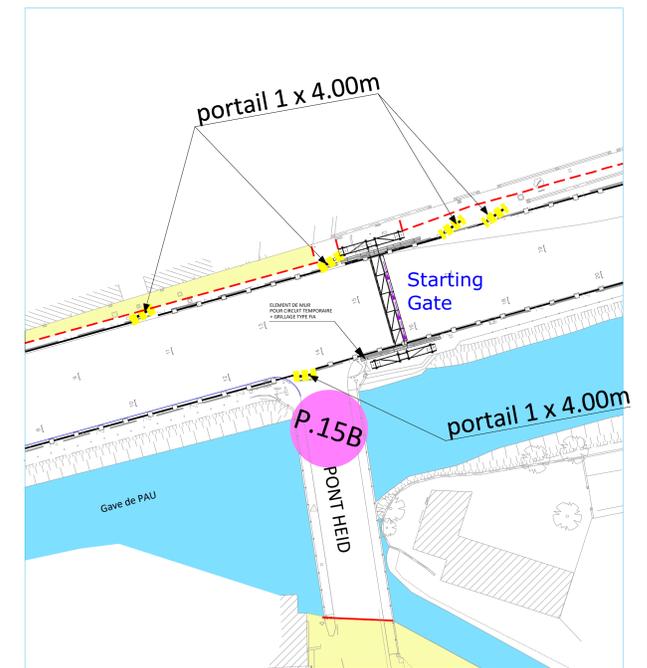
ANNEXE 3



- |                             |            |
|-----------------------------|------------|
| <b>Tribunes :</b>           |            |
| - Palmeraie :               | 716 places |
| - Oscar :                   | 148 places |
| - Beaumont 2 :              | 640 places |
| - Foch :                    | 938 places |
| - Virage Gare :             | 204 places |
| - Tribune Beaumont Casino : | 292 places |
| <b>LOGES</b>                |            |
| - LOGE COMMUNES :           | 330 places |
| - LOGE Total :              | 300 places |

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| <b>Postes :</b>                              |                           |
| - Prost :                                    | 485 places                |
| - Beaumont 1 :                               | 918 places                |
| - Sernam :                                   | 1152 places               |
| <b>Parkings personnes à mobilité réduite</b> |                           |
| - Parc STADIUM :                             | 10 places                 |
| - Palais BEAUMONT :                          | 30 places                 |
| <b>Fauteuils</b>                             |                           |
| - Podium d'Artagnan :                        | 18 emplacements fauteuils |
| - Podium Palmeraie :                         | 6 emplacements fauteuils  |
| - Podium Oscar :                             | 6 emplacements fauteuils  |
| - Podium Foch :                              | 10 emplacements fauteuils |

ANNEXE 1

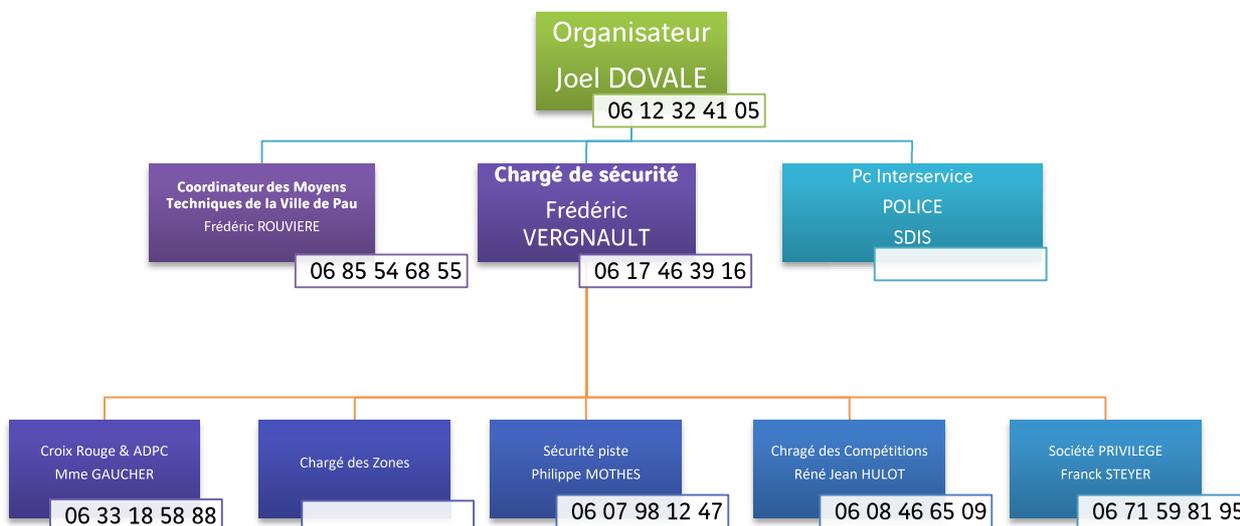


- 7 SSIAP 1
- ✓ DPS : sera assurée par le Croix Rouge et ADPC :
  - 20 secouristes le vendredi 6 mai
  - 20 secouristes le samedi 7 mai
  - 20 secouristes le dimanche 8 mai
- ✓ Equipe sureté : sera assuré l'entreprise PRIVILEGE :
  - 34 agents le vendredi 6 mai
  - 34 agents le samedi 7 mai
  - 34 agents le dimanche 8 mai

Moyens de communications :

- ✓ L'ensemble du dispositif sera en liaison radio à l'aide de talkie-walkie.

4. Ordre particulier de transmission



Date :

L'organisateur

Le chargé de sécurité